

Annexe V
Rapport d'état détaillé relatif
aux recommandations
depuis 2014

| Domaine de vérification | Ministère ou agence | Année | Volume | Chapitre | Par. | Recommandation | État auto-déclaré |
|--|---------------------|-------|--------|----------|------|---|-------------------|
| Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II | Énergie NB | 2014 | 2 | 2 | 51 | Nous recommandons à Énergie NB d'avoir recours au processus des offres concurrentielles pour tous les services d'ingénierie importants, même si la loi ne l'exige pas. | Mise en oeuvre |
| Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II | Énergie NB | 2014 | 2 | 2 | 60 | Nous recommandons à Énergie NB de recourir aux formats normalisés de l'industrie pour tous les contrats externes. La Fédération internationale des ingénieurs-conseils offre des modèles de contrat normalisés qui pourraient être employés. | Mise en oeuvre |
| Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II | Énergie NB | 2014 | 2 | 2 | 61 | Nous recommandons à Énergie NB d'adopter une approche uniforme quant à la réalisation d'évaluations postérieures aux contrats et de consigner tout point à améliorer. | Mise en oeuvre |
| Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II | Énergie NB | 2014 | 2 | 2 | 77 | Nous recommandons à Énergie NB : <ul style="list-style-type: none"> • de conclure les contrats directement avec les fournisseurs des composantes ou de l'équipement majeurs; • d'exiger que les entrepreneurs et les sous-traitants démontrent qu'ils ont en place des procédures de sécurité et d'atténuation des risques adaptées à la situation; • d'inclure dans les contrats des dispositions prévoyant une protection suffisante au chapitre de la responsabilité, suivant l'évaluation des risques d'Énergie NB; • d'augmenter la surveillance du transport de l'équipement majeur avec l'entrepreneur et le fournisseur du transport. | Mise en oeuvre |
| Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II | Énergie NB | 2014 | 2 | 2 | 82 | Pour les futurs contrats de construction d'immeubles, nous recommandons à Énergie NB de faire preuve d'une diligence raisonnable et de se préparer en conséquence en réalisant les travaux préparatoires nécessaires avant d'amorcer le processus d'approvisionnement afin d'éviter les dépassements de coûts. | Mise en oeuvre |

| Domaine de vérification | Ministère ou agence | Année | Volume | Chapitre | Par. | Recommandation | État auto-déclaré |
|--|---------------------|-------|--------|----------|------|--|-------------------|
| Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II | Énergie NB | 2014 | 2 | 2 | 95 | Nous recommandons à Énergie NB de tenir un examen annuel de tous les contrats en temps et matériel importants en cours. Un tel examen permettrait d'évaluer le taux de réussite du fournisseur pendant la dernière année en fonction de critères établis, tels que l'atteinte des résultats et l'optimisation des ressources. Dans le cadre d'un examen annuel, Énergie NB devrait mener des entrevues auprès des principaux employés des fournisseurs et également mandater son personnel chargé d'interagir avec les fournisseurs pour qu'il effectue des évaluations à l'interne. | Mise en oeuvre |
| Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II | Énergie NB | 2014 | 2 | 2 | 96 | Nous recommandons à Énergie NB de comparer, à titre de référence, les taux du marché en vigueur pour des services semblables et de jumeler ces données à la documentation relative à l'approvisionnement pour étayer le choix du fournisseur. | Mise en oeuvre |
| Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II | Énergie NB | 2014 | 2 | 2 | 106 | Nous recommandons à Énergie NB d'évaluer sa méthodologie de gestion des coûts d'exécution de projets pour les projets de grande envergure. La méthode de gestion de la valeur acquise, qui constitue une pratique exemplaire dans l'industrie, pourrait servir de modèle. | Mise en oeuvre |

| Domaine de vérification | Ministère ou agence | Année | Volume | Chapitre | Par. | Recommandation | État auto-déclaré |
|--|---------------------|-------|--------|----------|------|---|-------------------|
| Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II | Énergie NB | 2014 | 2 | 2 | 121 | <p>Nous recommandons à Énergie NB d'élaborer des plans de contingence pour la gestion des heures supplémentaires qu'occasionnent les retards d'exécution de projets, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des réévaluations périodiques pendant le projet afin de tenir compte des changements importants aux échéanciers; • une analyse adéquate des nouvelles circonstances et une révision du plan au besoin, lorsqu'un incident majeur imprévu a des répercussions sur un projet; • la réalisation de tests suffisants sur l'équipement pour être en mesure de cerner toute problématique découlant des retards prolongés. | Mise en oeuvre |
| Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II | Énergie NB | 2014 | 2 | 2 | 136 | <p>Nous recommandons à Énergie NB d'élaborer un plan de dotation pour chaque projet de grande envergure et de le revoir lorsqu'on a déterminé que d'importants changements au projet sont survenus.</p> | Mise en oeuvre |